



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 18618

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les craintes légitimes et interrogations soulevées par les OGM. Au regard des incertitudes et des conséquences environnementales et de santé publique, il lui demande si le Gouvernement est disposé à préciser son engagement de suspendre les cultures d'OGM, conformément aux conclusions officielles du « Grenelle de l'Environnement ».

Texte de la réponse

Les débats qui se sont tenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'encadrement actuel des OGM sur certains points. Un projet de loi a d'ores et déjà été élaboré et est actuellement examiné par le Parlement. Les principes de précaution et de transparence, ainsi que le libre choix de produire avec ou sans OGM sont notamment pris en compte. Ce texte propose également la création d'une nouvelle instance d'évaluation des OGM, indépendante, pluridisciplinaire et ouverte à la société civile. Le projet de loi instaure enfin un régime de responsabilité qui permet à tout exploitant agricole, d'être indemnisé en cas de préjudice économique dû à la présence accidentelle d'OGM dans sa production. Par ailleurs, le comité de préfiguration de la future instance d'évaluation a rendu un avis le 9 janvier 2008, mettant en évidence des faits scientifiques nouveaux concernant l'impact du maïs MON810 sur l'environnement. Suite à cet avis, le Gouvernement a décidé de suspendre la culture de ce maïs, qui est le seul OGM actuellement autorisé à la culture en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18618

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1978

Réponse publiée le : 29 avril 2008, page 3648